



Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2001

PA-14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de 19 conseillers municipaux,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit supplémentaire de 40 000 francs à la rubrique budgétaire « excursions scolaires » du Service des écoles et institutions pour la jeunesse, à titre de soutien individuel aux excursions scolaires des élèves de 7^e année du cycle habitant sur notre commune, à l'instar des courses des écoles primaires de la Ville de Genève.

certifié conforme

La Secrétaire :

Hélène Ecuyer

Le Présidente :

Bernard Paillard